

# Bordereau de signature

## DEL2017\_0016



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/02/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/02/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-02-07)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2017\_ 0016

Arrondissement de  
**TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de  
**CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 03 février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trois février, à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 25 janvier 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme. NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG (arrivée à 20h43), M. RATOUCHNIAK, Mme NEDJARI, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, Mme MONIER, M. MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme VICTOR, M. ROSENMANN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,  
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à Mme NATALE.  
M. BARDET qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,  
Mme COLLETTE qui a donné pouvoir à M. RATOUCHNIAK,  
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI

**ABSENTS** : Mme PELLICIOLI, M. KAPLAN, M. NGUYEN, Mme PHAM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Carline VICTOR.

Arrivée de M. TIENG à 20h43, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.  
Sortie de Mme CAMARA pendant le vote sur le point n°1 de l'ordre du jour.

**Point 8: Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi d'attaché hors classe**

Acquitté en PREFECTURE le 07/02/2017

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,*

*VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*VU la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*

*VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,*

*VU le décret n°2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,*

*VU le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2016,*

*CONSIDÉRANT la création du grade d'attaché hors classe dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux,*

*CONSIDÉRANT la possibilité ouverte par le décret n°2016-1798 du 20 décembre 2016 de créer des emplois d'attachés hors classe dans les communes de plus de 10 000 habitants,*

*CONSIDÉRANT que la collectivité compte 13 agents appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux permettant la création d'un emploi,*

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** la création d'un emploi d'attaché hors classe territorial, à temps complet,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2017 et les suivants,

**DIT** que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.  
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 07 FEV. 2017  
Publié le 07 FEV. 2017